

pays devraient le faire bientôt, surtout que plusieurs de ces pays sont très avancés en technologie nucléaire. On peut donc envisager la possibilité d'un effort international plus résolu pour encourager la coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire grâce à un solide régime de non-prolifération, mais cette possibilité peut disparaître. Voilà ce qui confère à notre réunion toute sa valeur. La Conférence doit donc fournir l'occasion de confirmer les buts du Traité, de permettre à ses parties de réitérer leurs engagements et de hâter les démarches entreprises à son appui.

Un des principes de base du Traité stipule qu'en arrêtant une plus grande dissémination des armes nucléaires, on arrêterait en même temps et, en réalité, on renverserait l'élan de la course aux armements nucléaires. Suite à la conclusion du Traité sur la non-prolifération, l'Union soviétique et les États-Unis entamèrent leurs Entretiens sur la limitation des armes stratégiques. Les négociations furent de première importance pour favoriser un climat de stabilité stratégique et de détente politique entre les superpuissances. Mais tout cela n'est pas suffisant puisque les pourparlers ont ni arrêté le rythme de la course aux armements nucléaires ni progressé vers le désarmement nucléaire. Le Gouvernement du Canada est conscient de la complexité et des difficultés dans la recherche de mesures, même graduelles, vers le désarmement nucléaire. Toutefois, les superpuissances se doivent de fournir un effort plus prononcé pour atteindre cet objectif, et ce, à une date rapprochée. Le document final de la Conférence contiendra, espérons-le, un ferme réengagement ayant pour but le désarmement général et complet de la part des puissances nucléaires parties au Traité.

Aucune autre mesure ne favoriserait peut-être autant la cause de la non-prolifération que l'avènement d'une interdiction complète des essais. Le Canada ferait bon accueil à toute démarche temporaire susceptible de faciliter la réalisation d'une interdiction complète des essais, mais nous croyons fermement qu'une telle interdiction doit être réalisée le plus tôt possible, si nous voulons atteindre les buts du Traité sur la non-prolifération.

Le Traité pose aussi le principe qu'il doit encourager la coopération internationale par l'échange de la technologie et du matériel nucléaire à des fins pacifiques, plus spécifiquement entre les pays nantis et ceux en voie de développement. Il importe beaucoup qu'au cours de cette Conférence les moyens pour atteindre cet objectif soient pris en considération.

Le Canada continuera à jouer pleinement son rôle en contribuant au Fonds général d'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Programme des Nations Unies pour le déve-